

PRATIQUE DES JEUNES



FICHE TECHNIQUE 2

Créer une école

Pourquoi créer une école ?

Les écoles de quilles ont pour vocation de permettre la découverte des activités bowling et sports de quilles pour acquérir une expérience dans la pratique des activités mises en place par les disciplines de la fédération.

Quelques arguments pour ouvrir une école :

- 1- Pour offrir la possibilité à des jeunes licenciés ou non de pratiquer des activités de sports de quilles
- 2- Pour proposer une pratique sportive inexistante sur la commune
- 3- Pour proposer une activité physique et sportive mobilisant des qualités de coordination
- 4- Pour développer du lien social, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.
- 5- Pour offrir plus d'activités à vos licenciés.
- 6- Pour augmenter le nombre de vos licenciés et cibler un public plus varié.
- 7- Pour valoriser votre association vis-à-vis des collectivités
- 8- Pour proposer un projet à dimension éducative.
- 9- Pour répondre aux besoins des familles en matière d'évolution des pratiques.
- 10- Pour développer la dimension familiale en intégrant les parents dans le projet de l'association.
- 11- ...

Une école club	Une école associative
Création d'une entité école à l'intérieur de l'association affiliée	Création d'une association. Rédiger les statuts de l'association. Déposer les statuts à la préfecture. Affilier son association à la FFBSQ.
Vérifier que l'objet des statuts du club le permet. Avoir l'accord des dirigeants du bureau du club	Dédier l'objet des statuts à la pratique des jeunes
Etudier la faisabilité en matière matériel : De quoi a-t-on besoin ? <ol style="list-style-type: none">a. Disposer d'équipement pour la pratique (voir avec le club, la municipalité, le propriétaire des équipements)b. Avoir des créneaux d'entraînementc. Disposer de matériels pédagogiques	
Etudier la faisabilité en matière de ressources humaines : Qui et quelles disponibilités? <ol style="list-style-type: none">d. Avoir des personnes ressources pour encadrer les jeunese. Identifier le nombre d'éducateurs nécessaires (bénévoles) en fonction du nombre de jeunes, de la disponibilité des équipements et des créneauxf. Avoir un référent (qui peut être un éducateur) chargé de faire le lien avec les parents et/ou les membres du bureau du clubg. Mobiliser les parents	

Etudier la faisabilité en matière financière : Quels sont les coûts et les recettes ?	
<ul style="list-style-type: none"> h. Identifier le budget de fonctionnement de l'école i. Etudier les charges de fonctionnement (déplacement, achat de matériels...) j. Définir les recettes possibles 	
Ecrire un projet : Pourquoi ? Comment ? Avec quels moyens ?	
<ul style="list-style-type: none"> k. Définir l'objectif de l'école, définir ce que l'on veut faire l. Définir ses moyens de fonctionnement m. Définir son organisation n. Etablir un budget de fonctionnement annuel o. Proposer des tarifs de cotisation 	
Faire valider le projet au sein du bureau du club	Valider le fonctionnement de l'école par le bureau du club, l'organisation et les tarifs
Organiser la communication au sein du club	Organiser la communication pour promouvoir l'association et acquérir des licenciés
Mettre en place le fonctionnement de l'école	
Il est conseillé de rédiger un règlement intérieur, reprenant toutes les modalités pratiques du fonctionnement de l'école. Celui-ci devra être en permanence à la disposition de tous les membres.	

La FFBSQ préconise la création des ECOLES AU SEIN DES CLUBS pour plusieurs raisons :

Sur le plan administratif et financier :

- Les dirigeants du club sont déjà présents ce qui évite la constitution d'un nouveau bureau et le recrutement de nouveaux bénévoles
- Le club assure l'assise administrative et financière de l'organisation de l'école
- Si le club bénéficie d'un agrément d'Etat, la structure école en bénéficie de fait et peut percevoir des subventions par les partenaires institutionnels
- Le club peut garantir la faisabilité du projet de l'école du fait de son assise financière connue
- Le club dégage des ressources supplémentaires en développant son activité

Sur le plan du bénévolat

- Les bénévoles déjà investis dans l'association connaissent les difficultés et s'engagent en toute connaissance de cause
- Les parents peuvent être partis prenantes pour tous les projets portés par l'association même ceux qui concernent d'autres domaines que celui de la pratique des jeunes : ils peuvent devenir bénévoles au sein du club
- La création de l'école s'appuie sur la volonté de développer l'activité du club

Sur le plan sportif

- Les jeunes sont formés au sein du club et assurent la relève
- Il n'y a pas de rupture pédagogique et structurelle pour le jeune
- Le club garantit la continuité du projet sportif
- Il n'y a pas besoin de mutation
- Le club qui s'engage dans la formation du jeune, récupère les fruits de son investissement.